

Convoqué le 17 juin 2025, le Conseil Communautaire d'Haut Pays du Velay communauté s'est réuni en séance publique à Saint-Julien-Molhesabate (maison du Suc), le lundi 23 juin 2025 à 20h00 sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET (Président).

.....
Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel et Mmes MOUNIER Emeline, MARCON Catherine, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et MM. GRANGE Jean-Paul et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. VALLAT Robert donne son pouvoir à M. MOULIN Christophe

Mme DREVET Hélène donne son pouvoir à Mme MARCON Catherine

Mme MEYNET Isabelle donne son pouvoir à Mme MOUNIER Emeline

M. PEYRARD Nicolas donne son pouvoir à M. POINAS Jean-Michel

.....
M. le Président laisse le mot d'accueil à M. CIBERT qui souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires. Il explique que les travaux d'aménagement du centre-bourg avancent. Il expose l'ensemble des projets communaux à venir qui sont nombreux. Ces projets sont co-financés par les fonds de concours de la CC. M. le Président rappelle que la CC finance une belle partie des investissements avec 6.5 millions d'euros versés à ses Communes membres depuis 2020.

APPEL DES PRESENTS

M. le Président fait procéder à l'appel des conseillers communautaires présents lors de cette séance du Conseil Communautaire et constate que le quorum est atteint (17 présents + 4 pouvoirs + 3 absents).

Il précise que M. JURY est représenté par son 1^{er} adjoint M. MOULIN, comme le prévoit la législation pour les Communes n'ayant qu'un élu communautaire.

Il rappelle que dans 9 mois, il y aura 27 élus communautaires puisque la Mairie de Dunières a validé la nouvelle représentativité (alors qu'elle aurait pu s'y opposer). Il remercie les élus municipaux de Dunières de cette prise de décision.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président précise qu'il convient pour le Conseil Communautaire de désigner le secrétaire de la présente séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire désigne M. Gilles CIBERT comme secrétaire de séance (décision unanime).

APPROBATION PROCES-VERBAL

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du dernier PV transmis.

Le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal du Conseil communautaire du 12 mai 2025 (décision unanime).

LECTURES DES DECISIONS PRISES

M. le Président donne lecture de l'ensemble des décisions prises au cours des derniers Bureaux et par le Président. Il demande s'il y a des questions ou remarques sur ces décisions.

M. MOUNIER Lucien demande en quoi consiste les groupements de commandes.

M. le Président explique qu'on est amené à faire ces conventions suite à la prise de compétence « assainissement » afin de mieux coordonner les travaux entre les différents maîtres d'ouvrage (Mairie, Com Com et SEM). M. PEYRARD souhaite que la CC communique mieux sur les pratiques administratives à suivre dans le cadre des conventions de groupement de commandes. Il en est pris bonne note.

M. le Président explique que le dernier lot sur la ZA des Lardons à Raucoules a été vendu à M. GRAFF ; la zone est maintenant complète. M. MOUNIER demande s'il aura deux lots sur cette ZA. M. le Président indique que non ; c'est son beau-frère qui a aussi un lot.

A propos des travaux en centre-bourg, M. PEYRARD explique que pour les subventions, il est parfois demandé de l'imperméabilisation ou pas. C'est ambigu pour certaines subventions. Si la réglementation et les subventions ne sont pas en lien ensemble, c'est dommage. Dans le cas de Riotord, il est précisé qu'il faut se concentrer sur la partie en surface qui relève de la Commune : les réseaux (EU et EP) relevant de la Communauté de Communes. M. PEYRARD regrette que les services de la CC aient pris du retard dans l'analyse de ce dossier en amont. Il est indiqué que les éléments ont été reçus tardivement de la MOE et précisé que la CC va insister auprès de toutes les Communes pour prévoir un traitement des EP à la parcelle. M. PEYRARD regrette que ces montages prennent plus de temps. Il s'interroge aussi sur les aides LEADER et la désimperméabilisation notamment au niveau des voies douces. M. SANTY, membre du comité LEADER, dit qu'il va d'abord y avoir une analyse technique et s'il y a un problème sur le dossier-là, les élus peuvent intervenir. M. PEYRARD dit que Mme SOUCHON du LEADER se déplace lundi prochain pour étudier techniquement ce dossier, il souhaite qu'une personne de la Communauté de Communes puisse être présente. Mme SOUCHON sera appelée par les services communautaires avant la fin de semaine pour éclaircir ce sujet.

Le Conseil Communautaire prend note des décisions et arrêtés pris par le Bureau et le Président.

AFFAIRES TOURISTIQUES

TAXE DE SEJOUR 2026

M. SANTY, Vice-Président, indique qu'il convient de voter les montants de la taxe de séjour pour 2026. Il présente alors le tableau des tarifs proposés. Il rappelle qu'ils sont encadrés par la loi. Au niveau des tarifs, il est proposé une seule modification, celle des établissements non classés qui est calculé sur un pourcentage à la nuitée HT. Il propose de passer de 3.5% à 4% afin de les inciter à se classer. A ces tarifs s'ajoute la taxe additionnelle départementale de 10% qui s'ajoute au prix qui sera décidé. Il ajoute qu'e la CC dispose d'un logiciel de gestion depuis 2 ans pour faciliter les déclarations des hébergeurs.

Le Conseil Communautaire approuve les tarifs 2026 de la taxe de séjour (décision unanime).

EPAGE LOIRE LIGNON

M. le Président explique qu'il a démissionné de l'EPAGE pour alléger sa charge. Il convient donc de désigner un délégué à l'EPAGE devant le remplacer. Le Président de l'EPAGE ne souhaite pas réélire un Vice-Président à 9 mois des élections ; la CC n'aura donc plus de poste de Vice-Président dans cette structure. M. le Président propose la candidature de M. CIBERT comme délégué à l'EPAGE.

L'assemblée est d'accord pour que le vote ne soit pas à bulletins secret.

Le Conseil Communautaire approuve la désignation de M. CIBERT comme membre titulaire de l'EPAGE Loire Lignon (décision unanime – M. CIBERT s'est abstenu).

ASSAINISSEMENT

MAITRISE D'ŒUVRE RESEAUX ASSAINISSEMENT – AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ

M. le Président explique qu'il s'agit de lui donner délégation pour la signature du marché susmentionné. Il s'agit d'un marché à bons de commandes permettant d'avoir le même maître d'œuvre pour l'ensemble des travaux de réseaux sur les deux ans à venir. L'estimation de ce marché est de 220 000 euros sur les deux ans.

Le Conseil Communautaire autorise la délégation au Président pour signer le marché de « maîtrise d'œuvre des réseaux assainissement » (décision unanime).

ENVIRONNEMENT

GROUPEMENT DE COMMANDES - RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS PARTAGES A DUNIERES ET MONTFAUCON – MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX

M. CIBERT, Vice-Président, explique qu'il s'agit de valider un groupement de commandes pour la rénovation énergétique de deux bâtiments, un à Dunières et un à Montfaucon. Il détaille les travaux envisagés, mais qui sont à prendre avec précautions puisque les estimatifs datent de 2020.

M. GOUY s'étonne des prix et des travaux à faire. M. CIBERT précise que la Caisse des Dépôts incite à mutualiser les coûts. Il est précisé que les crèches fonctionnent toute la journée, il s'agit de travaux sur des bâtiments qui nous permettront de faire des gains sur les coûts de fonctionnement de ces bâtiments.

M. le Président propose M. JURY comme titulaire et M. CIBERT comme suppléant.

Le Conseil Communautaire autorise la signature d'une convention de groupement de commandes tripartite avec les Mairies de Dunières et Montfaucon et désigne M. JURY comme titulaire et M. CIBERT comme suppléant (décision unanime).

AFFAIRES FINANCIERES

FONDS DE CONCOURS « ATTRACTIVITE - VOIRIE »

M. DURIEUX, Vice-Président, explique que dans le cadre des fonds de concours, la Commune de Saint-Bonnet-le-Froid sollicite le versement d'un 1^{er} acompte. Il présente les opérations éligibles au fonds de concours et détaille les plans de financements.

Le Conseil Communautaire approuve le versement d'un fonds de concours de 56 682.04 € à la Commune de Saint-Bonnet-le-Froid (décision unanime).

RESSOURCES HUMAINES

CREATIONS DE POSTES

M. le Président rappelle qu'il avait été évoqué en début d'année qu'un point serait fait sur le travail supplémentaire induit par la prise de compétence « assainissement ». Il présente alors l'augmentation de temps de travail de Mme BERNARD à l'accueil de la CC de 24.5h à 28h.

M. POINAS demande si elle passera au régime CNRACL. Il est répondu que oui.

Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste à 28h à l'accueil / comptabilité des services administratifs de la CC (décision unanime).

M. le Président explique qu'il s'agit ici de recruter un apprenti sur la piscine sur 11 mois. Il coûterait 10 500 euros sur une année. La formation serait prise en charge par le CNFPT sous réserve d'acceptation.

Mme MARCON demande à quoi correspond la NBI obligatoire pour le maître d'apprentissage. Il est indiqué que la NBI est une prime réglementaire obligatoirement versée dès lors qu'on remplit certaines fonctions.

Mme DURIEUX propose que cet apprenti commence ses fonctions en août. Il est précisé que la piscine est fermée cet été pour travaux.

Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste en contrat d'apprentissage à la piscine intercommunale (décision unanime).

M. le Président explique enfin que le contrat d'apprentissage de Mme RIGOT arrive à sa fin en août et qu'il conviendrait de garder cet agent dans le cadre d'un CDD. Mme DURIEUX dit que c'est une jeune fille très sérieuse.

M. POINAS demande si M. POLLET va perdre sa NBI. Il est répondu que oui pour la partie encadrement d'un contrat d'apprentissage.

Le Conseil Communautaire approuve la création d'un poste d'animateur à 25h00 pour l'ALSH à Saint-Romain-Lachalm (décision unanime).

AFFAIRES TOURISTIQUES

ABBAYE DE CLAVAS (RIOTORD)

M. le Président précise qu'il va s'agir du rendu de l'étude d'opportunité (commandée par la Commune de Riotord) sur l'évolution du site de l'abbaye de Clavas à Riotord, qui sera présenté par M. SANTY et M. CIBERT. Il ajoute que M. BERTHOLON sera autorisé à assister et commenter une partie de la présentation, toutefois, M. le Président explique que M. BERTHOLON ne pourra pas prendre part aux discussions et au vote puisqu'il n'est pas élu du Conseil Communautaire.

M. SANTY, Vice-Président, commence la présentation du site et explique qu'une étude a eu lieu, prise en charge à 100% par l'ANCT et réalisée par le bureau d'études SCET. Il rappelle également que la chapelle est toujours sacralisée. Il procède à la présentation des éléments de l'étude. Il explique que le COPIL a voté pour un projet à vocation plutôt événementielle. Etant entendu depuis le début que la Com Com ne devrait pas participer au fonctionnement du site.

Il présente une projection d'un projet avec un coût estimatif de travaux de l'ordre 3 millions d'euros, auxquels il faut soustraire la partie relative à la chapelle qui appartient à Riotord. M. le Président précise que dans ce coût, il n'est pas compris le coût de l'achat du site.

M. SANTY expose les conclusions du Bureau HPVc parmi lesquelles seule une exploitation privée est envisageable.

M. SANTY indique que la question finale tourne autour de l'opportunité d'acquérir le site, ou non.

M. CIBERT, Vice-Président, propose une présentation du site et de son histoire. Il pense qu'il faut positionner ce projet en lien direct avec la stratégie d'attractivité de la Com Com. Il fait le parallèle du site avec la voie verte et Oumey : dans les deux cas, il a fallu investir plusieurs millions d'euros et il a fallu 10 à 20 ans pour aboutir. Il pense qu'il serait temps d'ouvrir un nouveau pôle d'intérêt touristique avec le projet de Clavas. Il estime que ce projet doit également tenir compte des extérieurs et pas uniquement du bâti. Il fait également le parallèle avec les Maisons MARCON qui ont utilisé le cadre et la nature pour faire un vrai écrin et un repère de la gastronomie. Il suggère qu'il soit possible de tirer cette même ficelle pour Clavas. Il démontre les réussites françaises de créations de sites remarquables à partir de rien ou pas grand-chose, comme Le Puy du Fou, Le Château de Guédelon, La Chapelle numérique du Puy ou encore la Chartreuse de Neuville car il faut avoir de l'ambition pour aller vers l'excellence. Il propose une reconstitution 3D de l'abbaye de Clavas grâce à l'IA : « l'abbaye du bout du monde ». Il ajoute qu'il faut avancer prudemment mais sûrement sur ce projet, qui ne se réalisera pas en un seul mandat. Ce projet, s'il est ambitieux à souhait, peut et doit permettre de mobiliser habitants et acteurs économiques du territoire.

M. BERTHOLON explique que le projet de Clavas ne tombe pas du ciel et le site continue à vivre au fil du temps. Il fait un rappel historique du site. Il y a une partie publique (place + chapelle) et une partie privée (bâtiments). Il y a eu un travail de collaboration entre l'association (créée en 1998) et la Commune de Riotord notamment pour refaire la couverture

de la Chapelle (25 000 euros chacun). Il rappelle en outre que le site vit avec des concerts, des événements notamment culturels. L'association est investie dans les Journées du Patrimoine. L'association ayant besoin de locaux, elle a demandé aux propriétaires s'ils étaient vendeurs. Au bout d'un an, les Eclaireurs Neutres de France se sont déclarés vendeurs. Pour M. BERTHOLON, il s'agit d'un projet d'envergure communautaire. Il a bon espoir de rencontrer le secteur économique et affirme que la CC n'interviendrait pas dans le fonctionnement. Il y a d'autres modèles à trouver pour que ça puisse vivre et être viable. Pour lui, le site de la Chartreuse est une référence pour s'inspirer au niveau de Clavas. Dans son passé professionnel, il a montré qu'il était possible d'associer l'économique et le social ; il pense qu'on peut faire de même entre l'économique et le culturel. M. BERTHOLON souhaite être accompagné par la Chartreuse de Neuville qui propose une formation qui coûte près de 10 000 euros pour lesquels les financements sont quasiment trouvés (via le Fonds pour le Développement de la Vie Associative). Mais pour faire ces diverses démarches et avancer dans ce projet, il estime que la Communauté de Communes doit être propriétaire du site.

M. PEYRARD ajoute que M. BERTHOLON est très investi sur ce projet et il le remercie pour son enthousiasme. Pour lui, le site de Clavas est atypique et donc peut être un vrai atout d'attractivité. Si la CC ne devient pas propriétaire, on ne pourra plus être crédibles et il faudra abandonner le projet. Le Président des Eclaireurs est d'accord pour une cession aux alentours de 300 000 euros. Il précise qu'il faut absolument être subventionné à au moins 50 ou 60% voire 70% sur les travaux pour la suite de ce projet, sinon ça ne vaut pas la peine. Il ajoute que personne d'autre que la CC ne peut lancer ce projet. Si la CC lance l'investissement, d'autres investisseurs privés viendront.

M. GOUY fait remarquer qu'il s'agit d'un projet à près de 4 millions d'euros et demande si ça ne pourrait pas venir contrarier d'autres projets communautaires comme la salle de spectacles à Dunières ou le théâtre à Montfaucon et par conséquent déshabiller d'autres Communes. M. POINAS dit qu'il ne faut pas mélanger les projets communaux comme la salle des fêtes à Dunières ou le théâtre à Montfaucon qui ne sont pas d'intérêt communautaire. Ces décisions ont été tranchées et il ne faut pas remettre sur la table des projets communaux.

M. GOUY répond que c'est un choix politique. M. PEYRARD dit qu'il sera possible de revendre individuellement les bâtiments et de retrouver la mise initiale si le projet ne va pas à son terme.

M. CIBERT indique qu'on a le temps sur ce projet, mais il faut sécuriser le foncier.

M. PEYRARD dit que la question aujourd'hui est de savoir si on met 300 000 euros pour acheter le site en amont d'éventuels travaux.

M. POINAS dit qu'à un moment ou à un autre il faudra mettre de l'argent et il faudra être clair sur ce qu'on va en faire. Il est sensible au fait que les élus en charge de ce dossier y mettent de l'affect. Il se demande ce qu'on veut vraiment au niveau de la Com Com : est-ce qu'on veut sauver le site, l'histoire ou les bâtiments ? Il estime ne pas comprendre quel projet il y a derrière.

M. PEYRARD dit que ça fait une heure qu'on échange, et qu'il ne faut pas non plus trop tourner en rond. M. GOUY dit qu'on parle quand même de 4 millions d'euros et que ça vaut des échanges. M. PEYRARD dit que ce soir, il s'agit de l'achat des bâtiments, pas des investissements qui suivent.

M. BERTHOLON estime qu'il faut y aller par étapes, mais afin d'aller chercher des partenaires financiers, il faut être propriétaire. On peut y aller par étapes. Plusieurs projets sont possibles comme un événement « son et lumière ».

M. GOUY dit que c'est un très beau projet, mais qu'il y a aussi d'autres projets comme le bâtiment de la maison des sœurs à St-Julien qu'il ne faudrait pas pénaliser. Une priorisation des projets est à mener par la Com Com selon lui.

Mme SOUTRENON dit que les 4 millions d'euros TTC mis dans la maison médicale à Dunières n'ont pas empêché d'autres projets de se faire.

M. C. MOULIN indique intervenir pour lui et son pouvoir (M. VALLAT). Il trouve que le projet est très bien défendu. Il n'est pas contre l'achat, mais c'est dérangement que le Président de l'Association présente son projet car il est directement impliqué. Il faut réfléchir sur l'engagement de la Com Com sur ce projet après l'acquisition. Ce projet à ce stade lui semble un peu farfelu. Il est d'accord pour aider à la genèse de ce projet mais il faut toutefois faire attention.

M. GOUY dit qu'à Oumey, on a deux fois 20 000 personnes qui passent sur la voie verte et le train touristique. M. PEYRARD répond que si la CC n'avait pas été sur Oumey, personne n'y serait allé.

M. C. MOULIN dit que la CC n'est pas là pour remplacer les projets privés. Il est d'accord pour acheter si c'est pour le préserver. C'est bien trop tôt pour parler de chiffres de travaux et de projections ne connaissant pas le projet réel. Il note qu'il y a du patrimoine dans toutes les Communes. Il regrette que le chiffrage des travaux ait été présenté ; cela perturbe la discussion.

M. C. MOULIN dit que M. VALLAT a fait part de sa crainte sur la concurrence directe avec d'autres équipements voisins. M. CIBERT indique que Clavas aurait une plus grande capacité que les sites concurrents voisins.

M. C. MOULIN demande si l'association pourra faire des événements si la CC achète sans faire de travaux. M. BERTHOLON dit que les événements sur le site dépendent intégralement de la météo. M. PEYRARD dit que l'on achète ou pas, les Clavaris ne feront pas mieux et pas moins. Aujourd'hui le fait de l'acheter va nous permettre de continuer les études.

M. DURIEUX estime que si la Com Com achète Clavas, elle doit aussi acheter la Tour à Dunières.

M. POINAS a peur que si on achète le site, on nous oblige à faire des travaux car en tant que propriétaires on a des obligations. Est-ce qu'aujourd'hui on est prêts à investir au niveau de la CC. Il regrette qu'il y ait trop d'affect sur ce dossier.

M. DURIEUX demande des informations sur le fonctionnement de l'association.

M. BERTHOLON répond qu'il y a un groupe de 12 personnes qui travaillent et 70 adhérents. La moyenne d'âge est autour de 70 ans. Il dit que si la CC achète, il faudra renforcer le conseil d'administration et passer la Présidence pour qu'il y ait des jeunes et de la nouveauté.

M. PEYRARD estime que l'association a démarré le projet, mais n'a pas vocation à le mener à son terme.

M. BERTHOLON dit qu'il souhaite avoir un chef de projet sur ce dossier pour le monter (comme cela s'est fait à la Chartreuse de Neuville) . Il y a des subventions à trouver pour financer ce poste. M. SANTY demande quel sera le rôle de l'association et si c'est l'association qui va porter le projet. M. BERTHOLON fait référence à la Commune de Saint-Julien-Chapteuil qui a trouvé un chef de projet, mais sur Clavas ça ne sera pas lui, il sera en appui ; le chef de projet sera différent de l'association. M. PEYRARD dit qu'il n'a jamais été question que ce soit les Clavaris qui portent le projet.

M. DURIEUX note que la Chartreuse de Neuville est proche de plus grandes villes que Calvas, et demande comment l'association peut travailler sur un site qui ne lui appartient pas. Il est répondu que ça peut se faire par voie de convention (ex : VFV).

M. POINAS pense que c'est un site qui devrait être départemental car la voilure est importante comme d'autres châteaux en Haute-Loire. Il estime la dimension associative trop ambitieuse. Il se demande si l'inscription d'une préemption n'est pas à préférer, plutôt que d'acheter. M. PEYRARD indique que la Commune a des zones de préemption dans son PLU. M. PEYRARD dit que c'est soit on l'achète, soit on ne l'achète pas.

M. E. MOULIN demande si on peut attendre le prochain Conseil pour prendre une décision et peut être faire une visite sur place entre temps. Il ajoute être un peu frileux sur ce sujet, et qu'il faut bien réfléchir que ça ne crée pas de préjudice sur d'autres sites de la CC.

M. CIBERT fait remarquer que la Com Com communique sur les valeurs suivantes « écrin de verdure / rural d'altitude » et que développer un site touristique à Clavas dans ce secteur « montagnard » de la Com Com serait très pertinent en complétant l'offre touristique.

M. GOUY demande à M. CIBERT s'il n'y a pas de crainte pour l'école des sœurs à St-Julien.

M. CIBERT indique que non, ce ne sont pas les mêmes projets et les mêmes concepts.

M. MOUNIER demande si le Parc du Pilat pourrait être amené à englober ce site.

M. PEYRARD répond que non.

M. POINAS fait remarquer à M. CIBERT que le tourisme à Lichemialle (partie ouest du territoire) ne concerne que l'aménagement des extérieurs car l'achat du restaurant a été refusé par la Com Com ; c'est la Commune qui a dû gérer l'investissement.

M. PEYRARD indique que les activités touristiques se complètent.

M. MOUNIER dit que le tourisme c'est bien, mais avoir des habitants à l'année c'est mieux.

M. PEYRARD prend l'exemple de la Chaise Dieu qui aujourd'hui draine beaucoup de monde.

M. POINAS répond que c'est le Département qui porte ce site.

Mme MARCON approuve l'idée de visiter le site avant de prendre une décision d'achat.

M. C. MOULIN estime que la présentation de ce dossier a été mal faite, notamment en indiquant le coût des travaux. M. MOUNIER n'est pas d'accord avec cela ; connaître le coût des travaux à réaliser est une information essentielle.

Mme DURIEUX fait remarquer que l'achat à 1 euro du site par les Eclaireurs Neutres de France avec une revente à 300 000 euros, c'est une belle affaire. M. PEYRARD répond qu'il y a eu de nombreux travaux financés par l'association entre temps.

Le Conseil Communautaire souhaite reporter le vote concernant ce dossier et valide le principe de faire une visite le jeudi 10 juillet 2025 à 18h00 sur site (unanimité).

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est posée.

M. le Président clôture la séance à 22h45.

Le Président,
Bernard SOUVIGNET,



Le Secrétaire de Séance,
Gilles CIBERT,

